

Les enseignants font face à une recrudescence d'insultes et de menaces

FLÉAU L'édition 2022 du baromètre du climat scolaire montre que le niveau des violences est revenu à celui d'avant la pandémie

Mardi, deux garçons de 13 ans ont menacé une enseignante avec une arme factice dans un collège de Besançon (Doubs); en janvier à Metz (Moselle), un professeur d'EPS a été frappé par un ancien élève de 12 ans; en octobre à Combs-la-Ville (Seine-et-Marne), une enseignante a été violemment bousculée par un lycéen qui voulait sortir de la classe. Après une baisse en 2020, année des confinements, les violences scolaires sont reparties à la hausse. Mais le nombre de dossiers traités par la justice a fléchi.

C'est ce qui ressort du baromètre 2022 de l'Autonomie de solidarité laïque (ASL), dévoilé aujourd'hui. Ce réseau militant qui assure la protection des personnels de l'Éducation dresse un état des lieux du climat scolaire à partir des 4 732 dossiers de demande de protection juridique professionnelle ouverts en 2021. Après avoir diminué de 22 % en 2020, leur niveau est revenu à celui d'avant la crise (+ 19 % en 2021). Globalement, les chiffres ont peu varié au cours du dernier quinquennat. « Les réponses apportées n'ont pas permis d'améliorer la situation, constate Jean-Louis Linder, le vice-président de l'ASL. C'est très préoccupant : ce climat dégradé ne doit pas devenir la norme. »

L'examen des dossiers donne un aperçu des difficultés rencontrées par les 485 000 adhérents de l'ASL (près d'un professeur sur deux). Les agressions physiques restent ultra-minoritaires (7,5 %). Les diffamations, insultes et menaces représentent les deux tiers des saisines (63 %). « L'école n'est pas un lieu où les enseignants sont violemment atta-

qués tous les jours, mais les conflits, les insultes et les menaces plus ou moins fortes minent le quotidien des collègues », déplore Sylvie Guyot, la secrétaire générale de l'association.

Le gouvernement a beau avoir multiplié les brochures et dispositifs d'accompagnement à la suite des témoignages sur Twitter (#Pasdevague) dénonçant l'inertie de la hiérarchie en 2018, beaucoup d'enseignants préfèrent se tourner vers l'ASL. « C'est plus facile de s'adresser à un tiers, analyse Jean-Louis Linder. D'autant qu'avec les changements incessants de protocole sanitaire ont généré de nombreux conflits avec les chefs d'établissement. » Les bénévoles de l'ASL ont ainsi répondu à 4 847 demandes de renseignements juridiques en 2021, quasiment autant qu'en 2020. Après l'assassinat du professeur Samuel Paty par un terroriste, certains jouent la prudence. « J'ai une maman qui veut venir voir au conseil de l'école, est-ce que je peux refuser ? », questionne ainsi une directrice. En l'occurrence non, la mère y participe en tant qu'usagère du service public.

Les professeurs – le gros des bataillons de l'Éducation – constituent 70 % des dossiers de protection juridique. Mais les personnels de direction, moins nombreux, sont trois fois plus exposés. L'école primaire se retrouve en première ligne. Les auteurs sont alors souvent les représentants légaux (48 %) et les élèves (17 %), qui n'hésitent pas à monter au créneau pour contester une note ou une sanction. « Les parents écoutent beaucoup envers les enseignants, et cela dégrade très vite », témoigne Dominique Trouvé, avocat référent pour l'ASL.

Exemple ? Ce couple qui se présente chaque matin au portail en exigeant que l'enseignant dise qu'il refuse d'accueillir leur enfant sans

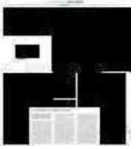
masque à l'école. Cette mère qui dénigre les cours et le physique d'un professeur sur Facebook. Ou ces parents qui accusent un directeur d'école de couvrir des actes de pédophilie. « Sur le Net, les propos diffamatoires font boule de neige », prévient l'avocat. L'accueil des enfants porteurs de handicap peut aussi créer des tensions. Comme cette mère qui traite une directrice de « pourriture » parce que sa fille ne peut pas aller en sortie scolaire, faute d'accompagnant spécialisé.

Aujourd'hui, encore plus qu'hier, très peu de dossiers finissent devant les tribunaux (moins de 1 % en 2021 !). « Les enseignants ne sont pas des fous de procédure, pointe M^e Trouvé. J'en connais qui ont fait demi-tour devant le commissariat en disant : "Certes, l'élève m'a traité de tous les noms, mais est-ce que ça vaut vraiment le coup ?" » La lenteur de la justice, la multiplication des démarches à accomplir ont de quoi décourager. Puis, note l'ASL, « il y a de plus en plus de refus de prise en compte dans les commissariats », la police privilégiant parfois les mains courantes au dépôt de plainte.

Résultat : le nombre de dossiers traités par la justice est passé de 177 en 2017 à... 36 en 2021. Sauf cas très graves, M^e Trouvé juge plus pertinent un rappel à la loi, sachant qu'un outrage à professeur est passible de six mois de prison et de 7 500 euros d'amende. « Cela permet de régler le problème dans 80 % des cas. Et l'adhérent est soulagé de ne pas avoir entraîné les parents devant les tribunaux ! » L'ASL, qui peut se porter partie civile, insiste : « La justice doit être plus réactive. Le traitement des situations dramatiques se fait, mais il faut aussi donner un coup d'arrêt, au-delà du symbolique, aux litiges du quotidien qui empoisonnent la vie des établissements. »

Le réseau militant souhaiterait que la protection fonctionnelle dont





peut bénéficier tout agent public agressé soit accordée automatiquement. Et l'important, pour l'ASL, c'est d'avoir des équipes soudées et juridiquement mieux armées. Grâce à un partenariat avec le ministère de l'Éducation, l'association espère

« Les parents ont moins de respect envers les profs, et ça dégénère vite »

Dominique Trouvé, avocat référent pour l'association ASL

former en ce sens les 61 000 personnels encadrants d'ici à 2023, la moitié des agents d'ici cinq ans.

En attendant, pour compléter le baromètre, elle a lancé cette semaine une vaste enquête auprès de tous les personnels du second degré portant sur le climat scolaire et sur les faits dont ils auraient pu être victimes. Objectif: saisir la réalité du collège et du lycée d'aujourd'hui, mesurer les évolutions depuis la dernière étude de ce type publiée en 2013 et dégager des pistes d'amélioration. Une nécessité si l'on veut que les concours pour devenir enseignant fassent de nouveau le plein. ●

MARIE QUENET

Climat scolaire

4 732

+19%
par rapport à 2020

dossiers de protection juridique ouverts en 2021 à la demande de personnels de l'éducation



Quasiment
2/3

concernent des diffamations (33%), des insultes et des menaces (30%)

Dans

48%



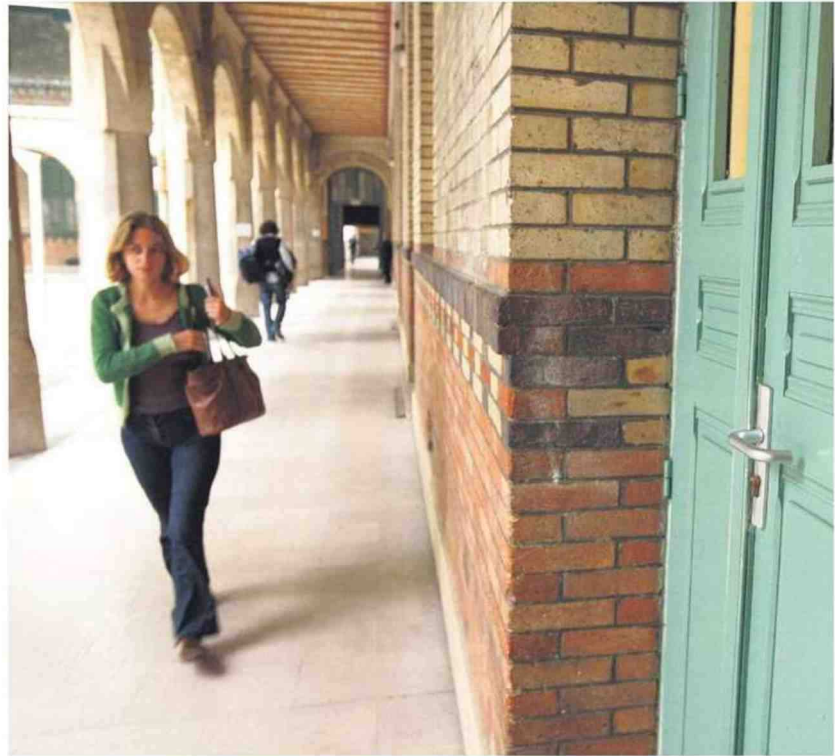
des cas, les litiges mettent en cause des parents, dans 17% des cas des élèves



Moins de
1%

des dossiers se retrouvent au tribunal, un chiffre en baisse depuis cinq ans

Étude réalisée par l'Autonomie de solidarité laïque (ASL)



L'entrée de la salle des professeurs d'un lycée parisien. NICOLAS TAVERNIER/REA

